

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 Décembre 2024



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Motion de soutien à la demande de classement du sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'humanité – Unesco



Rapporteur :
Ajoint au Maire,
Michel ROZELET

Le Conseil Municipal de Palavas-les-Flots soutient l'initiative de classer le sauvetage en mer au patrimoine immatériel de l'UNESCO, soulignant son rôle essentiel pour la sécurité en mer et son ancrage dans la tradition d'entraide des communautés littorales. Cette pratique symbolise le dévouement et le courage des sauveteurs. La commune participe à une enquête nationale pour préparer le dossier d'inscription, et appelle les autres collectivités littorales à se joindre à cette démarche pour obtenir la reconnaissance de l'UNESCO. Ce projet reflète des valeurs de solidarité et de transmission aux générations futures.



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Bilan d'activité de l'Office de Tourisme de Palavas-les-Flots pour son exercice 2024



Rapporteur :
Conseillère Municipale,
Pamela BESSIERE

Chaque année, la directrice de l'Office de tourisme de Palavas-les-Flots doit soumettre un rapport d'activité (mis en annexes) sur la gestion du personnel, les investissements visant à améliorer l'accueil et l'information touristique, les aménagements contribuant à l'attractivité du territoire, ainsi que la communication des actions menées pour accroître le rayonnement de la ville.

Le conseil a approuvé ce rapport



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Prise en charge de frais de réception de donateurs.



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEANJEAN

Le conseil municipal a approuvé que la commune prenne en charge les frais de réception (transport, hébergement et restauration) de : Monsieur Didier Dubout, pour sa conférence sur les œuvres d'Albert Dubout, et Monsieur Alain Longet, pour le don d'une œuvre monumentale. Il est aussi proposé d'autoriser le maire à régler ces dépenses.



LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIRS DE POLICE

Conventions contractées avec HERAULT ENERGIE relatives au déploiement et à l'installation des bornes électriques



Rapporteur :
Premier Adjoint,
Jean-Louis GOMEZ

Le 27 mars 2024, le conseil municipal a approuvé une convention de financement et une convention d'occupation temporaire du domaine public avec Hérault Énergies pour l'installation de bornes électriques sur le parking des Arènes. Cependant, une dizaine de bornes serait installée dans la commune (rive droite et rive gauche). Le conseil municipal est donc invité à autoriser le maire à signer toutes les conventions nécessaires et les documents relatifs au déploiement et à l'installation de ces bornes électriques.



DOMAINE & PATRIMOINE

Mise à disposition gratuite d'une salle pour des formations de sécurité.



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
René LOPEZ

Mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes au Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour organiser la formation des agents de surveillance de la voie publique. Dispensée par un agent territorial, cette formation contribuera à faire rayonner l'image de notre commune.



DOMAINE & PATRIMOINE

Mise à disposition gratuite de la salle COSEC au profit de l'association « KEPIS PESCALUNES »



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
Sébastien RIVES

Mise à disposition gratuite de la salle des Fêtes au profit de l'association « Les Képis Pescalunes » pour l'organisation d'un événement caritatif.



DOMAINE & PATRIMOINE

Installation d'un système d'enregistrement vidéo – Stade Louis Beaume



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
René LOPEZ

Le Rugby Club Méditerranéen de Palavas-les-Flots souhaite installer un système de vidéo dans le stade Louis Baumes, en partenariat avec la société VOGO. L'objectif est d'analyser les entraînements pour améliorer les performances et prévenir les accidents tels que les commotions cérébrales.

Une convention sera signée entre la commune, l'association et VOGO pour une utilisation gratuite du stade jusqu'au 31 décembre 2026.

Le conseil municipal a approuvé cette convention et autoriser le Maire à la signer.



FONCTION PUBLIQUE

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



Rapporteur :
Adjointe au Maire,
Marie-Claude NOUGARET

Depuis 2021, chaque année, les collectivités locales doivent faire un Rapport Social Unique (RSU). Ce rapport sert à :

- Faire le point sur les employés et leurs postes.
- Suivre l'évolution des ressources humaines.

Il parle de l'égalité hommes-femmes, de la diversité et de l'insertion des personnes handicapées.

Le rapport est d'abord examiné par un comité, puis mis à disposition en mairie.

Le conseil municipal doit ensuite le valider.



FONCTION PUBLIQUE

Mise en place de l'Indemnité Spéciale de fonction et d'engagement pour la filière police au 1er janvier 2025



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEAJNEAN

Une nouvelle Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) est mise en place pour les fonctionnaires des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres. Elle comprend une part fixe, calculée selon le salaire de base, et une part variable, déterminée par les performances de l'agent. Les montants varient selon le poste, avec un plafond pour la part variable. L'ISFE est maintenue pendant les congés annuels, maternité, maladie, etc., mais est réduite si l'agent travaille à temps partiel. En cas de congé longue maladie, l'ISFE est suspendue. Le conseil municipal a approuvé cette indemnité à partir de janvier 2025 et a autorisé le Maire à fixer les montants individuels.



FONCTION PUBLIQUE

Protection Sociale Complémentaire : Participation aux cotisations prévoyance versées par les agents



Rapporteur :
Conseillère municipale,
Marie BENEDETTI

La prévoyance couvre les risques d'incapacité, d'invalidité et de décès pour les agents publics. Depuis 2013, la commune de Palavas-les-Flots verse 6 euros par mois pour les agents qui ont un contrat de prévoyance labellisé. À partir de janvier 2025, cette participation passera à 7 euros par mois. Elle sera versée uniquement pour les contrats labellisés, qui doivent couvrir 90% du salaire net et le risque d'invalidité. Le conseil municipal a approuvé cette augmentation et les a inscrit les crédits au budget.



FINANCE LOCALES

Correctif des Tarifs du port



Rapporteur :
Conseiller municipal délégué,
Dominique MASSOT

Le 22 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé les nouveaux tarifs du port à partir du 1er janvier 2025. Cependant, une erreur a été détectée dans la grille tarifaire, concernant les tarifs annuels des postes à flot MONOCOQUES PORT. Le tarif pour la catégorie 1 (0 à 5 m) est de 1 288 € au lieu de 1 228 €.
Le conseil a été invité à corriger cette erreur et a approuvé le tarif rectifié.



FINANCES LOCALES

Modalités de paiement / Terrasses commerciales / Marchés / Parc forain estival



Rapporteur :
Conseiller municipal,
Jérôme JEANJEAN

Il est proposé de changer les règles pour les terrasses commerciales, les marchés et le parc forain estival :

1. Terrasses commerciales : Les tarifs pour les dépassements de surface et les occupations illégales sont ajustés. Les commerces présents toute l'année (y compris saisonniers) bénéficient d'une remise de 50 %.
2. Marchés :
 - Abonnés annuels : Facture annuelle au lieu de trimestrielle, avec des paiements à des dates précises chaque trimestre.
 - Abonnés saisonniers : Paiement de 50 % à l'avance, avec le solde dû après le premier mois du marché. Les abonnements saisonniers vont du 15 juin au 31 août.
3. Parc forain estival : Les forains devront payer 50 % de leur facture avant le 1er juin et le reste avant le 31 juillet. Pas de remboursement en cas d'annulation.

Ces changements commenceront le 1er janvier 2025. Les factures seront émises par la régie de la commune. Les autres règles précédentes restent inchangées.





FINANCES LOCALES

Protocole d'accord transactionnel société GHM1



Rapporteur :
Conseiller municipal,
Jérôme JEANJEAN

La commune de Palavas-les-Flots, la société 4HE et la société Primapark ont préparé un accord pour résoudre un conflit. Cet accord permettra à la commune de récupérer des recettes liées à l'exploitation de son domaine public. Le maire pourra signer cet accord, et le directeur général des services gèrera les aspects financiers. Le projet de protocole sera soumis à un contrôle légal, mais il restera confidentiel.



Rapporteur :
Conseillère municipale,
Marie BENEDETTI

La ville prévoit plusieurs projets de rénovation et construction sur plusieurs années. Pour chaque projet, le conseil municipal doit approuver les **autorisations de programme** (montant maximum des dépenses possibles) et les **crédits de paiement** (montant à engager chaque année pour couvrir les dépenses).

Voici les projets détaillés :

1. **Maison du Temps libre** (toiture et rénovation énergétique) : Le budget total est de 590 000 €.

2. **École Maternelle Pierre et Marie Curie** (rénovation thermique et énergétique) : Budget total de 1 330 000 €.

3. **Hôtel de Police et Logements** : Budget total de 2 560 000 €, pour la construction du bâtiment.

4. **Acquisition du fonds artistique Dubout** : Budget de 820 000 € pour l'achat des dessins et tableaux (205 000 € par an).

5. **Toiture des tribunes Louis Baumes** : Budget de 360 000 € déposé en 2024, avec des crédits de paiement à répartir entre 2025 et 2026.

Le conseil municipal doit approuver ces autorisations de programme et crédits de paiement pour 2025.



Rapporteur :
Le Maire,
Christian JEAJNEAN

Il est proposé au conseil d'approuver le budget de la commune (disponibles en annexes) pour 2025, en le détaillant par nature et par chapitre, les opérations et crédits ayant déjà fait l'objet de décisions spécifiques.

Rapport de présentation du budget 2025 de la commune de Palavas-les-Flots :

1. Cadre réglementaire

La commune a adapté sa comptabilité en suivant les nouvelles règles du référentiel M57, qui offre plus de transparence et de flexibilité dans la gestion des budgets. Le budget est mis à disposition du public après son adoption et est publié sur le site de la commune.

2. Structure budgétaire

Le budget se divise en deux sections principales :

- **Fonctionnement** : Recettes et dépenses liées au fonctionnement de la commune (services, personnel, intérêts de la dette, etc.).
- **Investissement** : Recettes et dépenses pour les projets d'équipement (infrastructures, travaux, achats, etc.).

3. Investissements

Investissements annuels : Ces projets sont budgétisés pour 2025 à environ 8,79 millions d'euros, incluant :

- Construction d'un Hôtel de Police et de logements.
- Rénovation énergétique des bâtiments.
- Amélioration de l'éclairage public et des équipements de sécurité.
- Développement des infrastructures sportives et culturelles.
- Mise à jour du parc automobile (vers des véhicules à énergies renouvelables).
- Plantations d'arbres et arbustes dans divers secteurs.

Investissements pluriannuels : Projets à plus long terme, dont :

- Rénovation énergétique de l'école maternelle.
- Construction de l'Hôtel de Police.
- Acquisition du fonds artistique DUBOUT.

4. Dette

La dette de la commune s'élève à **12,47 millions d'euros** au 1er janvier 2025, avec un taux d'intérêt de 2,09 % et une durée moyenne de remboursement de 19,5 ans. La capacité de désendettement est bonne, estimée à **4,06 ans**.

5. Engagements hors bilan

Il n'y a aucun risque lié à des engagements financiers hors bilan, et le ratio de solvabilité (ratio Galland) est faible à **5,76 %**, bien en dessous de la limite de 50 %.

6. Fiscalité

Les bases fiscales augmenteront de **1,7 %**. Une **majoration de la taxe d'habitation** pour les résidences secondaires (60 %) a été adoptée en 2023. Les taux des taxes locales pour 2025 seront approuvés lors d'un prochain conseil municipal. En 2024, les taux sont :

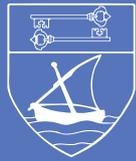
- Taxe foncière bâtie : **51,91 %**.
- Taxe foncière non bâtie : **59,87 %**.
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : **17,39 %**.

7. Qualité comptable

La gestion comptable de la commune est de très bonne qualité, avec un indice de pilotage comptable de **100/100** en 2023, bien au-dessus de la moyenne nationale (81/100).

Conclusion

Le rapport présente une commune solide financièrement, avec un budget équilibré entre fonctionnement et investissements. La gestion de la dette et des finances est rigoureuse, et la fiscalité locale est maîtrisée, bien qu'elle augmente légèrement en 2025.



Ville de
PalavaslesFlots